

Ligue de Football des Pays de la Loire



Bureau Exécutif de Ligue

PROCES-VERBAL N°07

Réunion du : Lundi 22 novembre 2021

Présidence : Didier ESOR, Président - Guy RIBRAULT, Président Délégué

Membres du Bureau : Sébastien CORNEC - Guy COUSIN - Frédéric DAVY - Alain DURAND - Jean

Jacques GAZEAU - René JOUNEAUX - Alain MARTIN - Nicolas POTTIER

Invités : Gabriel GÔ

Assistent: Jérôme CLEMENT - Lionnel DUCLOZ

Excusée: Valérie BOUDER

1. Informations du Président

Bilan de l'Assemblée Générale du 06.11.2021

Le Président dresse un bilan globalement satisfaisant de l'AG d'automne qui s'est tenue le 06 novembre dernier à Carquefou. Il remercie particulièrement les différents intervenants qui ont su faire « vivre » cette assemblée. Il souligne que les indications relatives aux temps de prise de parole ainsi qu'au contenu des visuels projetés doivent être respectées. Enfin, il revient sur les modalités de votes qui ont été perturbées en séance.

Des réunions seront mises en place par District (clubs de Ligue et Délégués des Districts) dans les mois qui viennent afin d'aller au plus près des territoires et d'être à l'écoute des parties prenantes.

2. Vie de la Ligue

2.1. ACTIVITES GENERALES

> AG LFPL de printemps

Les services travaillent actuellement sur l'organisation de l'AG de printemps prévue le 21 mai. Au vu de la grande difficulté à trouver des salles disponibles dans des créneaux compatibles avec les événements de la Ligue et les disponibilités des salles, il est aujourd'hui nécessaire de se positionner sur l'un des choix suivants :

- o L'espace Mayenne à Laval (inaccessible le vendredi)
- La salle Coppellia de La Flèche disponible le samedi 21/05 avec possibilité d'installation le vendredi 20/05.

Le Bureau fixe l'AG de printemps le 21 mai 2021 à La Flèche

Réunion du Bureau des Bureaux

Prévue depuis le début de la mandature, mais repoussée en raison de la pandémie, et remis à l'ordre du jour lors du séminaire des élus du mois d'octobre dernier, la réunion des Bureaux Exécutifs des 6 instances de la Ligue doit maintenant être fixée.

Ce regroupement sur ½ journée a pour objectif de permettre aux instances de mieux se connaître et d'échanger sur des sujets communs.

Le Bureau fixe la date de la réunion des Bureaux Exécutifs des instances au samedi 15 janvier 2022 matin au CRT de Saint Sébastien. Il sera proposé aux participants de travailler sur la thématique de la RSO et son possible déploiement sur le territoire régional.

Projet de calendrier des réunions du 1er semestre 2022

Le Secrétaire Général présente le projet de calendrier des réunions de la Ligue du 1er semestre 2022

Le Bureau valide le calendrier joint en annexe des présentes.

Point RSO

Le Directeur fait un point de l'avancée de la mise en place d'une démarche RSO au sein de la Ligue et expose les grands axes du plan d'actions qui sera déployé sur la mandature.

Il informe également le Bureau de la nomination d'Aurélie LONGEPE à la fonction de référente RSO. Elle aura pour mission de coordonner le déploiement d'actions à destination des salariés, élus, bénévoles, clubs et licenciés ainsi que l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème de la Ligue.

Mutualisation des emplois Ligue / Districts

La LFA a initié une réflexion sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) à l'échelle du territoire régional (Ligue et Districts). La Ligue et les Districts de la Sarthe et de la Vendée se sont portés volontaires pour expliquer leur mode de fonctionnement, leur expérience et leur vision en la matière.

C'est ainsi qu'ont été définis des métiers en perte de vitesse et d'autres en devenir. Par ailleurs, certains métiers offrent des potentialités de mutualisation de compétences entre centres de gestion.

Il est demandé à chaque centre de ressources de recenser les nouvelles fonctions et compétences pouvant/devant émerger dans ce cadre de réflexion.

➢ Point sur les licences

Le cap des 160 000 licencié(e)s est atteint contre 154 200 en fin de saison 2021. Cette dynamique positive reste essentiellement due aux catégories du foot d'animation (surtout les plus petits et les jeunes filles).

> Situation sanitaire

Face à l'évolution de la situation sanitaire, un rappel sur les règles à respecter lors des rencontres (gestes barrières, contrôle, etc...) sera effectué.

Mouvements des clubs

Le Bureau valide les mouvements des clubs présentés en séance sous réserve de régularisation des soldes débiteurs Ligue ou District.

Par ailleurs, pour les clubs en cessation d'activité et présentant un solde débiteur, le Bureau demande le blocage des licences pour les membres du bureau de ces clubs.

2.2. ACTIVITES TECHNIQUES

Schéma régional DAP – Nomination référents Districts

Dans le cadre de la préparation collective du schéma régional du DAP (olympiade perspectives 2024) et qui doit être réalisé dans la saison, il est demandé aux Districts de nommer un Elu référent DAP par district pour travailler auprès des Conseillers Techniques sur le schéma du territoire.

Pour la ligue, le Bureau valide la nomination de M. Florent MANDIN.

Sur proposition des Présidents de District, le Bureau valide la nomination de :

D44: Patrice BOUTIN **D49**: Jacques HAMARD

D53: Jean François DELALANDE

D72: Frederic DAVY **D85**: Florent MANDIN

3.1. PÔLE DES COMPETITIONS

Finale nationale Futsal

La finale nationale Futsal attribuée depuis 2 saisons à la LFPL est reportée depuis en raison de la pandémie. Cette saison, elle est fixée par la Direction Nationale des Compétitions au 21 mai 2022. L'ensemble des salles pouvant accueillir un tel événement sur le territoire régional ne sont pas disponibles (les clubs résidents de ces salles des autres sports n'ayant pas achevé leur saison).

Le Bureau Exécutif décline la proposition fédérale d'organiser la finale Nationale Futsal sur le territoire de la Ligue et reste à disposition de la FFF pour une édition ultérieure

Réforme des championnats R3

Au vu du vote de tendance dégagé lors de la dernière Assemblée Générale, le Bureau Exécutif propose au Comité Directeur de ne pas poursuivre la réflexion sur le changement de format de compétition en R3.

3.2. PÔLE ARBITRAGE

> Organisation de l'arbitrage sur le territoire régional

Questionnement en cours sur l'organisation de l'arbitrage sur le territoire régional et la nécessaire mise en cohérence entre la Ligue et les Districts.

L'idée générale est qu'une organisation régionale s'inspirant de celle de l'ETR puisse être mise en oeuvre. Les Districts sont majoritairement enclins à créer des postes de CTDA, mais le contenu de la fiche de poste doit être suffisant pour assurer un temps plein. Un District souhaite une mutualisation d'un CTDA avec un autre District.

Un accompagnement financier de la Ligue est envisageable ainsi que d'autres sources de financement (nationales ou plus locales)

3.3. PÔLE JURIDIQUE

> Article 37 des règlements de championnats

L'article 37 précise que « des pénalités et retraits de points aux équipes des catégories jeunes et seniors pour les faits commis lors des matchs des championnats régionaux et départementaux à l'exclusion des championnats seniors R1 (toutes pratiques, masculin et féminin). Toute suspension ferme, à l'exclusion de celle consécutive à trois avertissements, infligée à un licencié porté sur la feuille de match sera retenue. Sont distinguées les suspensions fermes inférieures à 1 an et les suspensions fermes supérieures ou égales à un an. »

Lorsqu'un licencié prend la fonction d'arbitre bénévole, et que dans le cadre de cette fonction, il est attrait à une procédure disciplinaire et à une sanction disciplinaire, cette sanction n'est pas comptabilisée au titre de l'article 37. En effet, en prenant la fonction d'officielle, il prend la fonction de neutralité, c'est d'ailleurs ainsi qu'un arbitre bénévole est traité en discipline (son rapport fait foi jusqu'à preuve du contraire). Donc cette neutralité commande de ne pas lui attribuer d'équipe de rattachement « équipe » le temps de cette fonction.

Le Bureau demande aux services de transmettre cette information aux gestionnaires de l'article 37 dans chaque CDR.

> Article 30 RG FFF - clubs en infraction

Le Bureau rappelle qu'en application de l'article 30 des RG de la FFF, les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants non titulaires d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ».

Le Bureau constate (cf. annexe) que plusieurs clubs sont en infraction et rappelle aux intéressés que cette obligation est essentielle pour la bonne administration des clubs dans leurs rapports avec les instances fédérales.

Le Bureau inflige l'amende correspondante.

3.4. PÔLE FINANCES / Infrastructures

> Clubs amendables pour absence à l'Assemblée Générale de la Ligue

Le Bureau exécutif prend connaissance de la liste des clubs amendables pour absence à l'Assemblée Générale et demande l'application de l'amende telle que fixée par le CODIR dans l'annexe 5 - Dispositions Financières.

4. Prochaines réunions

> Bureau: 10.01.2022

Codir : 13.12.2021 à Angers

Le Président, Didier ESOR Le Président Délégué Guy RIBRAULT Le Secrétaire Général Guy COUSIN

CALENDRIER DES REUNIONS DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE 2021-2022

Réunions	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22
Bureau Exécutif (14H00) NANTES	22/11/21		10/01/22	14/02/22	07/03/22	11/04/22	02/05/22		
Comité de Direction (18H30) St Séb / Angers		13/12/2021 Angers	24/01/22		28/03/22		09/05/22		

INACTIVITÉS

	CDG	NOM	N° Affil	Nature	Catégories	A compter du	Jusqu'au	Saisie Footclubs	Avis favorable district	Observations	Avis ligue
										Demande du service des licences	
	44	ES DE SOULVACHE	518640	TOTALE		8-nov21		NON	17/11/2021	Membres du bureau non validés	
										Aucune équipe engagée pour 21-22	
										Demande du service des licences	
	44	A. CENTRE HOSPITALIER ST NAZAIRE	605680	TOTALE		8-nov21		NON	17/11/2021	Membres du bureau non validés	
										Aucune équipe engagée pour 21-22	
										Demande du service des licences	
	44	AS MINORANGE GTB CONSTRUCTION NANTES	652957	TOTALE		8-nov21		NON	17/11/2021	Membres du bureau non validés	
										Aucune équipe engagée pour 21-22	
L	49	STE GEMMES D'ANDIGNE	518194	PARTIELLE	U18-U19	16-nov21		NON	16/11/2021		
										Demande du service des licences	
	49	BREZE OMNISPORTS ET LOISIRS	544043	TOTALE		8-nov21		NON	08/11/2021	Membres du bureau non validés	
										Aucune équipe engagée pour 21-22	
L	49	ES LA DAGUENIERE LA BOHALLE	544211	PARTIELLE	FUTSAL SENIOR	7-sept21	/	09/11/2021	18/11/2021		
										Demande du service des licences	
	49	FUTSAL CHOLET CLUB	560444	TOTALE		8-nov21		NON	08/11/2021	Membres du bureau non validés	
										Aucune équipe engagée pour 21-22	
L	49	CHEMILLE MELAY O	580940	PARTIELLE	U18-U19	16-nov21		NON	16/11/2021		
										Demande du service des licences	Ne faut-il pas
	85	AS STEPHANOISE THIREENNE	553424	TOTALE		8-nov21		NON	10/11/2021	Membres du bureau non validés	envisager une
	03	70 STELLINGISE TIMEETINE	333424	101712		5 110V. ZI		11011		Inactif depuis 3 saisons - aucune licence depuis 19-20	radiation ?

Clubs est en infraction à l'article 30 des RG FFF – Dirigeants statutaires du club

Clubs est ell'illitaction a l'article 50 des NG 111 Dingeants statutaires du club										
DISTRICT LOIRE ATLANTIQUE										
District	Numéo club	Nom du club	Type de club	nbre de dirigeant	Obligation	Différence	Amendes			
601	553389	A. C. MUSULMANE NANTES NORD	Non	1	3	2	98,4			
601	563918	U.S. STEPHANOISE DE FUTSAL	Non	2	3	1	49,2			
601	600904	A.S. GAZ ELECTRICITE DE NANTES	Non	2	3	1	49,2			
601	849038	A.S. ENTREPRISES NANTAISES	Non	2	3	1	49,2			
601	860636	SSEP LA MALOUINE	Non	1	3	2	98,4			
DISTRICT MAINE ET LOIRE										
District	Numéo club	Nom du club	Type de club	nbre de dirigeant	Obligation	Différence	Amendes			
602	526399	S.C. HUILLE LEZIGNE BARACE	Non	2	3	1	49,2			
602	548581	MON ATOUT FOOTBALL CLUB ANGEVIN	Non	2	3	1	49,2			
602	553505	CHOLET NUAILLE ES ST PIERRE GIRARDIERE	Non	2	3	1	49,2			
602	581471	THOUARCE FUTSAL CLUB	Non	2	3	1	49,2			
DISTRICT VENDEE										
District	Numéo club	Nom du club	Type de club	nbre de dirigeant	Obligation	Différence	Amendes			
603	554368	VERRIE SAINT-AUBIN VDS	Non	2	3	1	49,2			
603	560521	ENTENTE SPORTIVE GROSBREUIL GIROUARD	Non	1	3	2	98,4			
603	582586	A. S. DAMVITAISE	Non	2	3	1	49,2			

CLUBS AMENDABLES POUR ABSENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE

Gestionnaire	Centre de gestion	Numéro	Club	Compétition
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	502178	ENT.S. DE BLAIN	REG 2
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	502386	LA SAINT PIERRE DE NANTES	REG 3
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	514034	EL. DE GORGES	REG 2
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	520446	LES JEUNES D'ERBRAY	REG 3
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	521131	A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NAM	REG 2
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	552653	S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL	U 15 R 2
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	553688	NANTES DOULON BOTTIERE FUTSA	FUTS. D2
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	554447	A. NANTAISE FUTSAL	R1FUTSAL
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	563938	NANTES A.C. FRANCO PORTUGAISE	R1FUTSAL
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	580726	ST HERBLAIN PEPITE FUTSAL CLUB	R1FUTSAL
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	582652	F.C. COTEAUX DU VIGNOBLE	REG 3
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	502204	A.S. BAYARD SAUMUR ST HIL. ST FL	REG 3
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	509143	VAILLANTE S. ANGERS	REG 2
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	521512	ENT.S. L'AUBANCE BRISSAC QUINCE	REG 2
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	524869	A.S. ST SYLVAIN D'ANJOU	U 17 R 2
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	541206	A.S. SEICHES S/LE LOIR MARCE	REG 2
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	548578	TRELAZE FALA	R2FUTSAL
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	548580	SPORTING TRELAZE	R2FUTSAL
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	549142	SP.C. DIABOLOS TRELAZE	R2FUTSAL
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	550145	VERCHERS ST GEORGES SUR LAYON	R1FEM
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	582164	BECON VILLEMOISAN ST AUGUSTIN	REG 3
603	DISTRICT DE VENDEE DE FOOTI	513285	LA VIGILANTE DE ST FULGENT	REG 3
603	DISTRICT DE VENDEE DE FOOTI	519679	AV.S. DE BOUFFERE	REG 3
603	DISTRICT DE VENDEE DE FOOTI	525247	F.C. ROBRETIERES LA ROCHE S/YON	REG 3
603	DISTRICT DE VENDEE DE FOOTI	548894	F.C. CHALLANS	NAT3
603	DISTRICT DE VENDEE DE FOOTI	552656	SUD VENDEE FOOTBALL BENET DAM	REG 3
603	DISTRICT DE VENDEE DE FOOTI	582259	CHEFFOIS ANTIGNY ST MAURICE	REG 3
603	DISTRICT DE VENDEE DE FOOTI	590536	FUT SALLERTAINE	R2FUTSAL
611	DISTRICT DE LA MAYENNE	500016	ST. LAVALLOIS MAYENNE F.C.	NAT1
611	DISTRICT DE LA MAYENNE	500040	U.S. LAVALLOISE	REG 3
611	DISTRICT DE LA MAYENNE	501972	U.S.C. PAYS DE MONTSURS	REG 3
611	DISTRICT DE LA MAYENNE	508666	LOUVERNE SP.	REG 2
611	DISTRICT DE LA MAYENNE	520665	U.S. ARGENTREENNE	U 15 R 2
611	DISTRICT DE LA MAYENNE	528774	A.S. CONTEST ST BAUDELLE	REG 3
611	DISTRICT DE LA MAYENNE	548126	ST. MAYENNAIS F.C.	REG 1
611	DISTRICT DE LA MAYENNE	550299	A.S. LAVAL NORD	R1FUTSAL
611	DISTRICT DE LA MAYENNE	554193	FUTSAL BAZOUGERS	R2FUTSAL
611	DISTRICT DE LA MAYENNE	580510	U.S. DU PAYS DE JUHEL	REG 3

611	DISTRICT DE LA MAYENNE	590482	U.S. DE VILLAINES FUTSAL	R2FUTSAL
612	DISTRICT SARTHE	500351	VELO S. FERTOIS	REG 1
612	DISTRICT SARTHE	501926	SABLE S/ SARTHE F.C.	NAT3
612	DISTRICT SARTHE	501978	BEAUMONT S.A.	REG 3
612	DISTRICT SARTHE	501980	S.A. MAMERTINS	REG 2
612	DISTRICT SARTHE	501991	ST.O. DU MAINE	U 19 R 2
612	DISTRICT SARTHE	502323	LA SUZE F.C.	REG 1
612	DISTRICT SARTHE	502545	LA PATRIOTE BONNETABLE	REG 3
612	DISTRICT SARTHE	508495	ESP.S. YVRE L'EVEQUE	REG 3
612	DISTRICT SARTHE	511258	STE S. NOYEN S/ SARTHE	REG 3
612	DISTRICT SARTHE	517454	U.S. BAZOUGES CRE S/ LOIR	REG 3
612	DISTRICT SARTHE	518487	J.S. SOLESMIENNE	REG 3
612	DISTRICT SARTHE	519957	U.S. VIBRAYSIENNE	REG 3
612	DISTRICT SARTHE	528701	AM.S. LA CHAPELLE ST AUBIN	REG 3
612	DISTRICT SARTHE	546483	U.S. DES GLONNIERES	REG 3
612	DISTRICT SARTHE	553698	U.S. ARNAGE PONTLIEUE	REG 3
601	DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQU	2544472285	AUTIN Evelyne	Délégué
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	430622391	FROGER Alain	Délégué
602	DISTRICT MAINE ET LOIRE	450615017	LECHAT Hubert	Délégué
612	DISTRICT SARTHE	1699600606	BENOIS Philippe	Délégué
245				